



LEGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 70 km/h
- Limitation 90 km/h
- Liaison piétonne à favoriser
- ↔ Traversée piétonne avec marquage
- - - ↔ Traversée piétonne sans marquage
- Projet rond-point
- Arrêt TEC
- Projet voirie
- Projet déplacement quai
- Quai existant





Service public de Wallonie

DIR. GEN. OPERATIONNELLE MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES
DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE DE LA MOBILITE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE LA MOBILITE

**PCM
Court-St-Etienne**



Mobilité Court-Saint-Etienne

Principe d'aménagement pour la N 275 Ouest




27/07/2010

phase 3